

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 3 novembre 2015**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme GAUTHIÉ (représentée par M. JASPART), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé : (1) Mme AVENA.

Date de convocation : 27 octobre 2015

**Délibération n° : 53-2015**

**Objet : Résidence Abrioux – convention de mise à disposition de locaux**

Madame Mériame MEZGUELDI, artiste peintre, a bénéficié pendant plusieurs années, de locaux mis à sa disposition par le Centre Communal d'Action Sociale sur le site de la résidence pour personnes âgées Les Bégonias.

La résidence Les Bégonias ne pouvant plus accueillir Madame MEZGUELDI, il a été mis à sa disposition à la résidence sociale Abrioux un bureau de 20 m<sup>2</sup> pouvant servir d'atelier, ainsi qu'un local de type « réserve » par convention du 17 octobre 2012.

Cette mise à disposition est gracieuse, dans la mesure où la présence d'un artiste au sein de la résidence peut favoriser l'émergence de projets avec le personnel et les résidents. Madame Mériame MEZGUELDI s'engage à prendre une assurance multirisque habitation.

Aussi, les membres du conseil d'administration décident :

- de valider le projet de convention de mise à disposition de locaux joint à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à apporter toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer cette convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Finances : 1  
DISH : 1  
Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par déléguation,  
Le Directeur Général,

Fabrice CHATEL

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le:

12 NOV. 2015



**PUBLIÉ LE - 4 NOV. 2015**